

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 13 décembre 2024

Date de convocation : le 02/12/2024

Date d'affichage : 13/12/2024

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de décembre, à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni au siège du SIEDA, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Étaient présents : Monique ALIES – Christophe BERNIE – Magali BESSAOU – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS – Sébastien DAVID – Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean-Luc FARJOU – Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL – Christophe LABORIE – Jean Marie LACOMBE – Alain MARTY – Pierre MASBOU – Brigitte MAZARS – René MOUYSET – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Anne Claire SOLIER – Bernard VERDIE – Claude VEYRE – Christophe DELMAS

Étaient absents ou excusés : 24 Dont 0 ont donné procuration

Votes Pour : 26
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2024/12/10

Actualisation de l'annexe 3 : appel 2025 des subventions des membres du groupement d'autorités concédantes pour le déploiement de la fibre



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Actualisation de l'annexe 3 : appel 2025 des subventions des membres du groupement d'autorités concédantes pour le déploiement de la fibre

Monsieur le Président rappelle que les Départements de l'Aveyron, du Lot et la Lozère ont fait le choix en 2016 de se regrouper, afin de déployer la fibre optique sur leur territoire rendant ainsi leur réseau attractif vis-à-vis des opérateurs privés via notamment un volume significatif de prises. Ils ont ainsi signé une convention de groupement d'autorités concédantes définissant notamment les flux financiers à verser au délégataire par le Lot et la Lozère via le coordonnateur SIEDA.

Mais à la suite des aléas de chantiers induisant des productions de prises fluctuantes par rapport au prévisionnel initial et donc des modifications dans le planning des appels de fonds aux membres Lot et Lozère, un avenant N°2 à la convention constitutive du groupement d'autorités concédantes a été signé le 05/06/2019.

Cet avenant définit en ses articles « 5.2 Subvention PER » et « 5.3 Subvention raccordement » qu'à partir de 2019, les montants des subventions semestrielles PER et trimestrielles de raccordement prévus en annexe 3, pourront être appelés partiellement aux membres du Lot et Lozère, par le SIEDA. La part restante est reportée et appelée les années suivantes.

Ainsi chaque fin d'année, après le dernier appel de subvention, le coordonnateur SIEDA fourni aux autres membres, l'annexe 3 actualisée définissant les subventions maximums de l'année à venir.

Cette annexe 3 actualisée fait l'objet d'une délibération par tous les membres du groupement.

C'est dans ce cadre que Monsieur le Président demande au Comité Syndical de l'autoriser à valider l'annexe 3 actualisée, définissant les appels à subvention maximum pour l'année 2025 à venir, du SIEDA au Lot et à la Lozère.

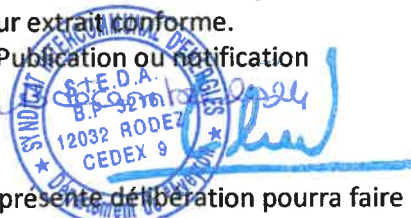
Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical actualise l'annexe 3 pour les appels 2025 des subventions des membres du groupement d'autorités concédantes pour le déploiement de la fibre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification

Du



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois suivant son entrée en vigueur. Ce recours devra être enregistré sur l'application Télérecours Citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Annexe 3 : Appel 2025 des membres Lot et Lozère par le SIEDA

Échéance Année	trimestre	Lot			Lozère		
		PER	Racco	Total	PER	Racco	Total
1	2018 avril	1 894 836 €	67 319 €	1 962 155 €	907 942 €	29 821 €	937 763 €
	juillet	1 897 460 €	67 319 €	1 964 779 €	909 200 €	29 821 €	939 021 €
	octobre		67 319 €	67 319 €		29 821 €	29 821 €
2	2019 T1	312 091 €	167 735 €	479 826 €	0 €	74 304 €	74 304 €
	T2		0 €	0 €		0 €	0 €
	T3		0 €	0 €		0 €	0 €
	T4	2 000 000 €	0 €	2 000 000 €	1 000 000 €	0 €	1 000 000 €
3	2020 T1		0 €	0 €		0 €	0 €
	T2	5 469 543 €	0 €	5 469 543 €	3 000 000 €	0 €	3 000 000 €
	T3		100 000 €	100 000 €		0 €	0 €
	T4	5 469 543 €	100 000 €	5 569 543 €	3 266 190 €	0 €	3 266 190 €
4	2021 T1	5 600 000 €	300 000 €	5 900 000 €	1 600 000 €	150 000 €	1 750 000 €
	T2	0 €	300 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €
	T3	3 000 000 €	300 000 €	3 300 000 €	0 €	0 €	0 €
	T4	0 €	0 €	0 €	0 €	80 000 €	80 000 €
5	2022 T1	4 500 000 €	300 000 €	4 800 000 €	2 950 000 €	150 000 €	3 100 000 €
	T2	0 €	300 000 €	300 000 €	0 €	150 000 €	150 000 €
	T3	2 000 000 €	0 €	2 000 000 €	0 €	0 €	0 €
	T4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
6	2023 T1		300 000 €	300 000 €	970 191 €	150 000 €	1 120 191 €
	T2		300 000 €	300 000 €		150 000 €	150 000 €
	T3		300 000 €	300 000 €		150 000 €	150 000 €
	T4			0 €			0 €
7	2024 T1		350 000 €	350 000 €	285 656 €	200 000 €	485 656 €
	T2			0 €			0 €
	T3			0 €			0 €
	T4	2 000 000 €	350 000 €	2 350 000 €	1 700 000 €	200 000 €	1 900 000 €
8	2025 T1	2 000 000 €	250 000 €	2 250 000 €	1 000 000 €	150 000 €	1 150 000 €
	T2		250 000 €	250 000 €		150 000 €	150 000 €
	T3	1 751 947 €	250 000 €	2 001 947 €	526 494 €	150 000 €	676 494 €
	T4		250 000 €	250 000 €		150 000 €	150 000 €
9	2026 T1		250 000 €	250 000 €		100 000 €	100 000 €
	T2		250 000 €	250 000 €		100 000 €	100 000 €
	T3		250 000 €	250 000 €		100 000 €	100 000 €
	T4		250 000 €	250 000 €		100 000 €	100 000 €
10	2027 T1		133 607 €	133 607 €		49 962 €	49 962 €
	T2		133 607 €	133 607 €		49 962 €	49 962 €
	T3		133 607 €	133 607 €		49 962 €	49 962 €
	T4		133 609 €	133 609 €		49 963 €	49 963 €
Total		37 895 420 €	6 204 123 €	44 099 543 €	18 115 673 €	2 743 616 €	20 859 289 €



Subvention PER et RACCO déjà appelées au Lot et Lozère

Subvention maximum PER et Racco à appeler par SIEDA 2025

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20241213-DELIB20241210-DE
Reçu le 18/12/2024